

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 647**13 juin 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| A.S.L. Participation S.A., Luxembourg | 31038 | Drake IT Testing, S.à r.l., Luxembourg | 31054 |
| AB Luxembourg S.A., Luxembourg | 31024 | Drake Solutions, S.à r.l., Luxembourg | 31055 |
| Adimco S.A., Luxembourg | 31019 | Eastland Invest S.A., Luxembourg | 31021 |
| Adimco S.A., Luxembourg | 31019 | Effepi S.A., Luxembourg | 31031 |
| Almapa Holding S.A., Luxembourg | 31040 | Effepi S.A., Luxembourg | 31032 |
| AON Luxembourg S.A., Luxembourg | 31034 | Electro & Kichenzenter, S.à r.l., Kayl | 31037 |
| AON Luxembourg S.A., Luxembourg | 31035 | Entreprise de Toiture Schaal Alex, S.à r.l., Bascharage | 31037 |
| Aria International S.A., Luxembourg | 31039 | Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxembourg S.A., Senningerberg | 31048 |
| Artisal, S.à r.l., Ehlerange | 31036 | Esfm S.A., Luxembourg | 31019 |
| Artisal, S.à r.l., Ehlerange | 31037 | Etoile Invest S.A., Luxembourg | 31055 |
| Atelier Claude Willems, S.à r.l., Fentange | 31038 | Euro VF Holding S.A., Luxembourg | 31040 |
| Batiroyal, S.à r.l., Luxembourg | 31034 | Evendine S.A., Luxembourg | 31024 |
| Beltaj Finance S.A., Luxembourg | 31028 | Evendine S.A., Luxembourg | 31026 |
| Bollanti Group S.A., Luxembourg | 31020 | Excellentia S.A., Luxembourg | 31039 |
| Bordeso Holding S.A., Luxembourg | 31047 | Fairchild International S.A., Luxembourg | 31019 |
| Brahma S.A., Luxembourg | 31054 | Financial World Building S.A., Luxembourg | 31029 |
| Bryce Invest S.A., Luxembourg | 31051 | Financial World Building S.A., Luxembourg | 31030 |
| BSI-Multinvest, Sicav, Luxembourg | 31014 | Finsai International S.A., Luxembourg | 31047 |
| Building Manufacturing Products S.A., Luxembourg | 31045 | FondsConcept S.A., Luxembourg | 31011 |
| Building Manufacturing Products S.A., Luxembourg | 31045 | Geoson, S.à r.l., Luxembourg | 31036 |
| Businet Holding S.A., Luxembourg | 31010 | Gosson, S.à r.l., Luxembourg | 31031 |
| Businet Holding S.A., Luxembourg | 31010 | Gosselies S.A., Foetz | 31031 |
| C.V.A., Cap Vert Atlantique S.A.H., Luxembourg | 31053 | Gosselies S.A., Foetz | 31031 |
| CB Fund Management Company S.A., Luxembourg | 31015 | Grand Garage de Luxembourg S.A., Luxembourg | 31051 |
| CB Fund Management Company S.A., Luxembourg | 31015 | Green Forest S.A., Luxembourg | 31012 |
| CIT International S.A., Luxembourg | 31022 | Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg .. | 31056 |
| Compagnie Financière des Orfèvres S.A., Luxembourg | 31048 | I.E.D.I. S.A., Luxembourg | 31038 |
| Conseil Comptable S.A., Luxembourg | 31027 | Ikano Funds, Sicav, Luxembourg | 31010 |
| Cosisia S.A., Luxembourg | 31013 | Ingorinvest S.A., Luxembourg | 31038 |
| Cowell Real Estate S.A., Luxembourg | 31016 | Intels Integrated Logistic Services Holding S.A., Luxembourg | 31028 |
| Diligentia S.A., Luxembourg | 31040 | International Gas Distribution S.A., Luxembourg | 31039 |
| Distri-Concept S.A., Luxembourg | 31040 | Iris II, S.à r.l., Luxembourg | 31035 |
| Drake Assessment & Technologies, S.à r.l., Luxembourg | 31053 | Jarnac S.A., Luxembourg | 31030 |
| Drake IT Technologies, S.à r.l., Luxembourg | 31049 | Kerma S.A., Luxembourg | 31021 |
| | | Kyros Investments S.A., Luxembourg | 31019 |
| | | Kyros Investments S.A., Luxembourg | 31019 |
| | | Lem S.A., Luxembourg | 31056 |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Lem S.A., Luxembourg | 31056 | Robusto S.A., Luxembourg | 31012 |
| Maurits Holding II S.A., Luxembourg | 31039 | Schildael S.A.H., Luxembourg | 31045 |
| Meandros Real Estate Holding S.A., Luxembourg | 31052 | Sefolux, S.à r.l., Luxembourg | 31014 |
| Meandros Real Estate Holding S.A., Luxembourg | 31053 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Mecanical Holding S.A., Luxembourg | 31016 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Meinek S.A.H., Luxembourg | 31035 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Meinek S.A.H., Luxembourg | 31035 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Mereso, S.à r.l., Luxembourg | 31034 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Merinv S.A., Luxembourg | 31043 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| Muselfrënn Oberdonven, A.s.b.l., Oberdonven | 31049 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31026 |
| MXM 314 S.A., Luxembourg | 31011 | Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg | 31027 |
| Nafima Finance S.A., Luxembourg | 31016 | Sogemindus S.A.H., Luxembourg | 31021 |
| Naisbit S.A., Luxembourg | 31011 | STK-Metall, S.à r.l., Niederanven | 31038 |
| New Deal Holding S.A., Luxembourg | 31042 | St. Quadrat S.A., Grevenmacher | 31036 |
| Newtra S.A., Luxembourg | 31041 | Star Fund, Sicav, Luxembourg | 31012 |
| Ombra Investments S.A., Luxembourg | 31020 | Tamper Technology S.A., Luxembourg | 31022 |
| Ombra Investments S.A., Luxembourg | 31020 | Tamper Technology S.A., Luxembourg | 31023 |
| Pomalux S.A., Rodange | 31027 | Trans Fiduciaire Advisory Company S.A., Luxembourg | 31015 |
| Pomalux S.A., Rodange | 31028 | Trio Invest S.A., Luxembourg | 31020 |
| Premium Invest Lux Management S.A., Luxembourg | 31055 | UBS Leasing (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 31013 |
| Prithvi Holdings S.A., Luxembourg | 31037 | UBS Luxembourg Sicav, Luxembourg | 31014 |
| Progeco S.A., Steinfort | 31041 | Verdiam Holding S.A., Luxembourg | 31020 |
| (The) Re-Company S.A., Luxembourg | 31032 | West Air Conditioning S.A., Luxembourg | 31013 |
| (The) Re-Company S.A., Luxembourg | 31033 | Y & M Times, S.à r.l., Luxembourg | 31021 |
| Regency Resources S.A., Luxembourg | 31056 | | |
| Ristorante C.N.M., S.à r.l., Differdange | 31046 | | |

BUSINET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.553.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028137.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BUSINET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.553.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

For and on behalf of IKANO FUNDS

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

Signature

(028163.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FONDSCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 69.951.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FONDSCONCEPT S.A.

Signatures

(026114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

MXM 314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 83.063.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 mai 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027841.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

NAISBIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.480.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 mai 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027846.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

31012

GREEN FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.653.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 mai 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027850.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ROBUSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.674.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 mai 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027855.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

STAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.732.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour STAR FUND, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(028044.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

COSISIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.997.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 mai 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027859.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

WEST AIR CONDITIONING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.620.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 24 mars 2003

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alexander Engel. Monsieur Reno Maurizio Tonelli terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Monsieur Luca Simona, demeurant à Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027892.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

UBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.034.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 5 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. André Reinau, Président
- M. Manuel Hauser, Administrateur
- M. Marc Schmit, Administrateur
- M. Gilbert Schintgen, Administrateur

Est réélu réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

UBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schintgen / M. Hauser

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026902.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

UBS LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.778.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003

Sont élus au Conseil d'Administration pour le terme d'un an:

- Monsieur Roger Hartmann, Président
- Monsieur Thomas Steiger, Administrateur
- Monsieur Bernd Stiehl, Administrateur
- Monsieur Alain Hondequin, Administrateur
- Monsieur Hermann Kranz, Administrateur

Est réélu commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026897.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

BSI-MULTINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.740.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 5 mai 2003

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Gianni Aprile, Président,
- M. Marco Rinaldi, Membre,
- M. Andrea Fincato, Membre,
- M. Manuel Hauser, Membre.

Est réélu commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour BSI-MULTINVEST

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026901.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SEFOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.742.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 193 du 17 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 214 du 6 avril 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AE00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour SEFOLUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(028058.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour TRANS FIDUCIAIRE ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(028048.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 28.975.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signatures

(025713.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 28.975.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 28. März 2003 abgehalten wurde.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr von ihrem Vorsitzenden Adrien Ney, Administrateur-Directeur, eröffnet.

Er bestellt Theo Weber, Prokurist, zum Sekretär.

Die Versammlung beruft Dr Bernhard Weber, Justitiar, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

A) Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter anerkennen und erklären, dass sie gehörig zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnungspunkte zu beschließen.

B) Die vertretenen Gesellschafter sowie die von Ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste genannt. Dieselbe bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

C) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschafterkapital in dieser Versammlung vertreten ist, ist diese somit rechtmässig zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung zu beschließen.

D) Die gegenwärtige ordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002, Vorlage des festgestellten Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002,
2. Beschlußfassung über die Verwendung des Bilanzgewinns für das Geschäftsjahr 2002,
3. Entlastung des Verwaltungsrates,
4. Neuwahl des Verwaltungsrates,
5. Bestellung des Abschlussprüfers.

Beschlußfassung:

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über. Nach vorheriger Diskussion und Beratung beschließt die Versammlung, jeweils einstimmig wie folgt:

1. Der Bericht des Verwaltungsrates über die Geschäftsentwicklung im Geschäftsjahr 2002 wird entgegengenommen und genehmigt. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2002 werden genehmigt.

2. Die Gesellschaft weist einen Bilanzgewinn in Höhe von EUR 170,37 aus. Davon werden EUR 8,52 den gesetzlichen Rücklagen zugeführt. Der Rest in Höhe von EUR 161,85 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

3. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit während des am 31. Dezember 2002 abgelaufenen Geschäftsjahres erteilt.

4. Das Verwaltungsratsmitglied Andrea Heitkämper hat ihr Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates zum 11. September 2002 niedergelegt.

Die Verwaltungsratsmitglieder Friedrich Pfeffer und Wulf-Dietrich Spöring haben ihre Mandate als Mitglieder des Verwaltungsrates zum 30. September 2002 niedergelegt.

Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf dieser Generalversammlung.

Auf Vorschlag der Hauptaktionärin, der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., wird der Verwaltungsrat wie folgt neu bestellt:

Herr Dr Friedrich Schmitz, Vorsitzender,
Herr Adrien Ney, stellvertretender Vorsitzender,
Herr Martin Zielke.

5. PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, wird von der Versammlung für die Dauer des Geschäftsjahres 2003 zum Abschlussprüfer gewählt.

Da hiermit die Tagesordnung erledigt ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Luxemburg, den 28. März 2003

A. Ney / B. Weber / T. Weber

Vorsitzender / Stimmzähler / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025723.2/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

MECANICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

COWELL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.949.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028106.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

NAFIMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.657.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Franck Provost, Directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 13 mai 2003.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Franck Provost, Directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAFIMA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. Monsieur René Faltz, prénommé, cent cinquante-cinq actions. | 155 |
| 2. Monsieur Franck Provost, prénommé, cent cinquante-cinq actions. | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
- b. Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
- c. Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. Provost, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2003, vol. 888, fol. 43, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2003.

B. Moutrier.

(027282.3/272/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

le 5 juin 2003.

Signature.

(028090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

le 5 juin 2003.

Signature.

(028093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.847.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028150.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FAIRCHILD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.902.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028156.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ADIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.830.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ADIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.830.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028147.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.301.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.301.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028166.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

VERDIAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.738.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028169.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

TRIO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.089.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BOLLANTI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.760.

*Extrait de la résolution unique prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement le 28 avril 2003*

Résolution unique

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Federico Roberto Marro, administrateur.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Mme Marie-Louise Schmit, employée privée née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 20 août 1959, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028212.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EASTLAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.811.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028175.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOGEMINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

A. De Bary

Administrateur-Délégué

(028179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

KERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 40.659.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mars 2003 que:

Les mandats de Monsieur Le Comte Roland de Kergorlay, Monsieur Le Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, et Monsieur le Comte Hugues Baudenet d'Annoux; venant à échéance, sont désormais élus administrateurs.

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UCL, demeurant à B-Fauvillers.

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Merch.

Leur mandats prenant fin lors de l'assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-François Mahieu n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028214.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Y & M TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.931.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts documentée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, Vol. 138S, fol. 98, case 2, que Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola, associé unique de la société à responsabilité limitée Y & M TIMES, S.à r.l., avec siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1790 du 17 décembre 2002, a cédé l'intégralité des cent (100) parts sociales, qu'il détenait dans ladite société, à la société anonyme COFFEE MASTER HOLDING S.A., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

P. Frieders.

(028218.3/212/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, demeurant au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Monsieur Olivier Dorier, reprend le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028220.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.750.

L'an deux mille deux, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAMPER TECHNOLOGY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.750, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 371 du 11 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 18 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 579 du 23 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie Riccardi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de Deutsche Mark (DEM) en Euros (EUR), au taux de conversion de EUR 1,-=DEM 1,95583 du capital social actuel de DEM 178.000,- en EUR 91.009,95.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.550,05 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 91.009,95 à celui de EUR 92.560,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 1.550,05 sans création ni émission d'actions nouvelles.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de EUR 52,-.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de Deutsche Mark (DEM) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de cent soixante-dix-huit mille Deutsche Mark (DEM 178.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=un virgule quatre-vingt-quinze cinq cent

quatre-vingt-trois Deutsche Mark (DEM 1,95583), en capital d'un montant de quatre-vingt-onze mille neuf euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 91.009,95).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de mille cinq cent cinquante euros et cinq cents (EUR 1.550,05) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de quatre-vingt-onze mille neuf euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 91.009,95) à un montant de quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante euros (EUR 92.560,-) par apport en numéraire de la somme de mille cinq cent cinquante euros et cinq cents (EUR 1.550,05) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions à cinquante-deux euros (EUR 52,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante euros (EUR 92.560,-) sera représenté par mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions ayant toutes une valeur nominale de cinquante-deux euros (EUR 52,-).

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de Deutsche Mark (DEM) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions de l'ancienne valeur nominale de cent Deutsche Mark (DEM 100,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (EUR 52,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante euros (EUR 92.560,-), divisé en mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions de cinquante-deux euros (EUR 52,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, M. Riccardi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2003, vol. 424, fol. 21, case 6. – Reçu 15,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le quinze mai de l'an deux mille trois.

H. Hellinckx.

(025692.3/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025693.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

AB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.991.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 mars 2003 que:
Le siège social de la société a été transféré du 291 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 50 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028226.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EVENDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.658.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVENDINE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C Numéro 270 du 23 avril 1998,

avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 62.658.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale.
- 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente-et-un cents (€ 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) par un apport en espèces de treize euros et trente-et-un cents (€ 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.
- 4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action.
- 5.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.
- 6.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.
- 7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 8.- Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 1. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EVENDINE S.A.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente-et-un cents (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) par un apport en espèces de treize euros et trente-et-un cents (€ 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 1. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EVENDINE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 mai 2003, vol. 354, fol. 88, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2003.

H. Beck.

(028198.3/201/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EVENDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2003.

H. Beck.

(028201.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 63.541,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(028215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 202.995,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(028219.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 215.423,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(028221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 6.263,69)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(028222.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 7.745,15)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(028225.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2002 que:

- Madame Martine Gerber, Maître en droit, demeurant à Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société CONSEIL COMPTABLE S.A.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028227.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

POMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 85.814.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2003

L'an deux mille trois,
le jeudi 15 mai, à 15.00 heures.

Le conseil d'administration s'est réuni au L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Vincent Somville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4052 Beaufays (Belgique), 214, voie de l'Air Pur

- La société ORGAGEST CONSEIL Sprl, ayant son siège social à B-1180 Uccle (Belgique), 993, chaussée d'Aslemborg

- Monsieur Paul Hannequart, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Harzé-Aywaille (Belgique), 47 Pavillon-champs

- Monsieur Marc Minjauw, administrateur de sociétés, demeurant à B-1652 Alseberg (Beersel / Belgique), 1, rue Frans Deneyer.

La séance est présidée par Monsieur Paul Hannequart, préqualifié, lequel constate que les administrateurs présents ou représentés réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour:

1. nomination d'un administrateur-délégué
2. pouvoir à donner
3. divers

Première résolution

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Vincent Somville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4052 Beaufays (Belgique), 214, voie de l'Air Pur, administrateur-délégué de la société POMALUX S.A.

Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration délègue tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs.

ORGAGEST CONSEIL Sprl

Signatures / M. Minjauw, P. Hannequart, V. Somville.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 170, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(028187.2/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

POMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.814.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2003

Administrateur-délégué

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Vincent Somville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4052 Beaufays (Belgique), 214, voie de l'Air Pur, administrateur-délégué de la société POMALUX S.A. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 170, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(028184.3/231/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

INTELS INTEGRATED LOGISTIC SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.592.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2001 que:

La société AV AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Londres a été élue commissaire en remplacement de LEVY GEE, société démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AF06716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028228.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BELTAJ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.882.

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société BELTAJ FINANCE S.A., tenue en date du 19 mai 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 18 mai 2003, à la date du 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTAJ FINANCE S.A

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028391.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FINANCIAL WORLD BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.492.

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIAL WORLD BUILDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 23 du 7 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 2 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 887 du 11 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (15.590) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 299.570,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions cinquante-deux mille deux cent trente-cinq euros (EUR 8.052.235,-), à huit millions trois cent cinquante et un mille huit cent cinq euros (EUR 8.351.805,-), par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingts (580) actions nouvelles de cinq cent seize euros et cinquante cents (EUR 516,50) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- L'actionnaire minoritaire renonce à son droit de souscription préférentiel et l'augmentation est ainsi souscrite et libérée intégralement par l'actionnaire majoritaire par versement en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 299.570,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions cinquante-deux mille deux cent trente-cinq euros (EUR 8.052.235,-), à huit millions trois cent cinquante et un mille huit cent cinq euros (EUR 8.351.805,-), par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingts (580) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent seize euros et cinquante cents (EUR 516,50) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cinq cent quatre-vingts (580) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue:

La société AQUALEGION LTD, prédésignée,
ici représentée par Madame Angela Cinarelli, prénommée,
en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les cinq cent quatre-vingts (580) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 299.570,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à huit millions trois cent cinquante et un mille huit cent cinq euros (EUR 8.351.805,-), divisé en seize mille cent soixante-dix (16.170) actions de cinq cent seize euros et cinquante cents (EUR 516,50) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli, S. Schieres, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2003, vol. 423, fol. 64, case 11. – Reçu 2.995,70 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025683.3/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FINANCIAL WORLD BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025686.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

JARNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.171.

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant pour compte de la société anonyme JARNAC S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.171.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- la société anonyme JARNAC S.A., a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 11 du 8 janvier 2001;

- le capital social souscrit de la société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- lors de l'acte de constitution de la société anonyme JARNAC S.A., prédésignée toutes les trois cent dix (310) actions souscrites par les actionnaires, avaient été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-);

- en date du 15 janvier 2003, ces mêmes actions ont été libérées en numéraire par les mêmes actionnaires, à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restants, soit un montant supplémentaire de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par les pièces justificatives de libération.

La comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare en outre, que suite à cette libération supplémentaire, les trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune et représentant l'intégralité du capital social, sont dorénavant entièrement libérées, et peuvent être converties par conséquent et au choix du propriétaire en titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2003, vol. 423, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le quinze mai de l'an deux mille trois.

H. Hellinckx.

(025690.3/242/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

GOSELIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 13 mai 2003, enregistré à Redange, le 22 mai 2003, Vol. 400, fol. 76, case 7, les décisions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Le premier alinéa de l'article 2 aura la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.»

2. Aux fins d'arrondir le capital social souscrit exprimé en euros, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trois virgule trente-trois euros (EUR 303,33) par incorporation de réserves libres pour le porter de son montant actuel à trente-six mille euros (EUR 36.000,-).

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société.

Le capital social sera dans la suite divisé en mille quatre cent quarante (1.440) actions d'une valeur de vingt-cinq euros (25,-) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) divisé en mille quatre cent quarante actions (1.440) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

3. L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois d'avril.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 mai 2003.

L. Grethen.

(028257.3/240/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

GOSELIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(028262.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**EFFEPI S.A., Société Anonyme,
(anc. SO.DE.CO. LUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.347.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SO. DE. CO.LUX HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée le 21 décembre 1992 sous la dénomination de EFFEPY S.A. suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 115 du 17 mars 1993, et dont la raison sociale a été changée en SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A. suivant acte du même notaire en date du 3 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations, numéro 7 du 7 janvier 1994, modifié par acte du 31 décembre 1998 suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Rémich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 25 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de SO.DE.CO. LUX S.A. en EFFEPI S.A.
2. Modification subséquente de l'article premier des statuts.
3. Divers

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de SO.DE.CO. LUX S.A. en EFFEPI S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EFFEPI S.A.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, M. Goebel, C. Graff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 68, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

J. Elvinger.

(028103.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**EFFEPI S.A., Société Anonyme,
(anc. SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.347.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028107.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

THE RE-COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 60.842.

L'an deux mille trois, le quinze mai,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE RE-COMPANY, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 60.842, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 708 du 18 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 222 du 23 février 2000 et en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Stas, comptable, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 1.200.000,- € pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- € à 2.450.000,- € par la création et l'émission de 19.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent mille euros (1.200.000,- €) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €) à deux millions quatre cent cinquante mille euros (2.450.000,- €) par la création et l'émission de dix-neuf mille deux cents (19.200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les dix-neuf mille deux cents (19.200) actions nouvelles ont été entièrement souscrites comme suit:

1) neuf mille six cents (9.600) actions par FEYENOORDSCHE VICTUALIËNHANDEL B.V., avec siège social à Het Overloon 1, NL-6401 Heerlen, représentée par Monsieur Lambert Schroeder, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 avril 2003,

2) neuf mille six cents (9.600) actions par COPAL B.V., avec siège social à Het Overloon 1, NL-6401 Heerlen, représentée par Monsieur Lambert Schroeder, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 avril 2003, lesquelles procurations resteront annexées aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent mille euros (1.200.000,- €) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent cinquante mille euros (2.450.000, €-), représenté par trente-neuf mille deux cents (39.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 14.200,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, Th. Stas, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 98, case 3. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

P. Frieders.

(028223.3/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

THE RE-COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 60.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

P. Frieders.

(028224.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BATIOYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 35.789.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MERESO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 30.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 21.076.

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 21.076, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1983, publié au Mémorial C, numéro 372 du 21 décembre 1983. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Roder,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Stas, comptable, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Ajout à la fin du premier alinéa de l'article 4 (objet) des statuts du texte suivant:
«par l'intermédiaire de personnes dûment agréées.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les douze mille sept cent trente-six (12.736) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'ajouter à la fin du premier alinéa de l'article 4 (objet) des statuts le texte suivant:
«par l'intermédiaire de personnes dûment agréées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Thoma, T. Stas, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 98, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

P. Frieders.

(028231.3/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

AON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 21.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

P. Frieders.

(028235.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

IRIS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028304.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MEINEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(028531.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MEINEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(028527.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ST. QUADRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 48.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028305.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

GEOSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 89.716.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028306.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ARTISAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Est.
R. C. Luxembourg B 22.741.

L'an deux mille trois, le deux avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Danielle Schmitz, employée privée, épouse de Massimo Castellani, née à Dudelange, le 13 novembre 1958, demeurant à L-3671 Kayl, 69, rue des Prés;

2.- Antonio Manuel Moreira Duarte, employé privé, né à Montelavar-Sintra (Portugal), le 13 mars 1960, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites,

seuls associés de ARTISAL (ci-avant: EHLENGER HAMEN, S.à r.l.), avec siège social à L-3429 Dudelange, 189, route de Burange, constituée suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 février 1985; publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 67 du 6 mars 1985, modifié suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 1^{er} avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 14 mai 1985, modifié suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 26 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 349 du 26 septembre 1990, modifié suivant acte du Camille Hellinckx de Luxembourg en date du 25 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 326 du 30 août 1991, modifié suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 345 du 27 juillet 1995, modifié suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Dudelange du 7 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 447 du 11 septembre 1996, modifié suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 789 du 24 mai 2002.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Dudelange à Ehlerange.

Seconde résolution

Ils modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ehlerange.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Est.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schmitz, A. Moreira Duarte, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003, vol. 875, fol. 99, case 6. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 avril 2003.

F. Molitor.

(025969.3/223/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

**ARTISAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EHLENGER HAMEN, S.à r.l.).**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Est.
R. C. Luxembourg B 22.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 avril 2003.

F. Molitor.

(025970.3/223/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ELECTRO & KICHENZENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 74.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 70.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 51.851.

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PRITHVI HOLDINGS S.A., tenue au siège social en date du 19 mai 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 18 mai 2003, à la date du 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDING S.A

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028392.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

STK-METALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 19.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE5193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028313.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(028314.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

A.S.L. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.989.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(028315.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ATELIER CLAUDE WILLEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 118, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 72.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(028316.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

INGORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(028318.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.866.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(028423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 44.721.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société MAURITS HOLDING II S.A. tenue au siège social en date du 14 mai 2003, que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Reconnaître que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas été finalisés.
2. Accorder décharge au conseil pour un délai de soumission des comptes au 31 décembre 2002 aux actionnaires.
3. Reporter la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAURITS HOLDING II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028435.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EXCELLENTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.495.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(028487.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

INTERNATIONAL GAS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.455.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028233.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ALMAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.634.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société ALMAPA HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 20 mai 2003, que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Reconnaître que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas été finalisés.
2. Accorder décharge au conseil pour un délai de soumission des comptes au 31 décembre 2002 aux actionnaires.
3. Reporter la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMAPA HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028437.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

EURO VF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.808.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(028491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

DISTRI-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(028493.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

DILIGENTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(028496.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.020.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 28 mars 2003 que:
Suite à la démission du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., a été nommée en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028127.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

PROGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue de Capellen.
R. C. Luxembourg B 48.696.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée SOCIETE D'ETUDES TEHNKE, S.à r.l., en abrégé SETEK, S.à r.l., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 37.053),

représentée par sa gérante, la société de droit belge MEDICAPTEURS Sprl, (anciennement: BJL Sprl), avec siège social à B-1470 Bousval, 185, avenue des Combattants, (Belgique),

ici dûment représentée par Monsieur Jacques Litwak, administrateur de société, demeurant à B-1470 Bousval, 185, avenue des Combattants (Belgique).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme PROGECO S.A., avec siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue de Capellen (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.696), a été constituée sous la dénomination de FOX CONSULTING S.A. suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 4 août 1994, publié au Mémorial C numéro 526 du 14 décembre 1994,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jacqueline Hansen-Peffer:

- en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 429 du 4 septembre 1995, contenant notamment une refonte complète des statuts et le changement de la dénomination sociale en PROGECO S.A.,

- en date du 13 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 604 du 28 novembre 1995,

et que la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1012 du 15 novembre 2001.

b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 30.986,69 EUR.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme PROGECO S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

h.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

i.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société comparante.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent soixante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Litwak, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2003, vol. 522, fol. 44, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mai 2003.

J. Seckler.

(025775.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NEW DEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.815.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société de droit panaméen HEIMER HOLDINGS INC, avec siège social à Panama-City, 5, Edificio Plaza Bancomer, Calle 50, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Sandro Gazzaniga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6850 Mendrisio, 9 Via Nizzola, (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme NEW DEAL HOLDING S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.815, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 545 du 24 octobre 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Maître Georges d'Huart en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 1.601 du 7 novembre 2002.

b.- Que le capital social est fixé à cent onze mille trente-huit euros et vingt-trois cents (111.038,23 EUR), représenté par deux cent quinze (215) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société NEW DEAL HOLDING S.A.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société NEW DEAL HOLDING S.A. a décidé de la dissoudre.

e.- Que par la présente, la comparante, représentée comme dit ci-avant, décide de prononcer la dissolution de ladite société avec effet immédiat.

f.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute.

g.- Que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

h.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

i.- Qu'il a été procédé à la destruction des titres au porteur.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute, à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gazzaniga, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 522, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026644.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

MERINV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.639.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CORNER BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks, ci représentée par Monsieur Marco Predetti, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 mai 2003.

2.- Monsieur Jean-Claude Schaeffer, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MERINV S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

De plus, la société peut exploiter et faire exploiter les marques par ses filiales et par d'autres sociétés non liées tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives sans émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date des augmentations de capital ainsi que les conditions et modalités de souscription et de libération des apports.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit

| | |
|---|-----|
| 1.- CORNER BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 999 |
| 2.- Monsieur Jean-Claude Schaeffer, prénommé, une action. | 1 |

| | |
|----------------------|-------|
| Total: mille actions | 1.000 |
|----------------------|-------|

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Monsieur Jean-Claude Schaeffer, Administrateur de Société, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

b.- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

c.- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Monsieur Jean-Claude Schaeffer, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Predetti, J.C. Schaeffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mai 2003, vol. 424, fol. 60, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mai 2003.

H. Hellinckx.

(026977.3/242/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SCHILDAEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 60.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateurs

A.T.T.C. S.A. (Gérant) / A.T.T.C. S.A. (Gérant)

E. Patteet / J.P. van Keymeulen

Administrateurs-Délégués

(028351.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 69.909.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028121.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BUILDING MANUFACTURING PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 69.909.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2003.

Signature.

(028125.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

RISTORANTE C.N.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.

R. C. Luxembourg B 93.587.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Carlos Sousa Da Cunha, gérant de société, né à Valença, Portugal, le 9 septembre 1972, demeurant à L-4561 Obercorn, 19, rue du Funiculaire,

2.- Madame Nathalie Costa Da Cunha, ouvrière, née à Brest, France, le 28 août 1976, demeurant à L-4561 Obercorn, 19, rue du Funiculaire,

3.- Mademoiselle Marisa Alexandra Coimbra Das Neves, ouvrière, née à Coimbra/Se Nova, Portugal, le 28 octobre 1979, demeurant à L-4640 Differdange, 39, Avenue d'Obercorn.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RISTORANTE C.N.M., S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une pizzeria-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur José Carlos Sousa Da Cunha, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Madame Nathalie Costa Da Cunha, prénommée, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 3.- Mademoiselle Marisa Alexandra Coimbra Das Neves, prénommée, vingt-cinq parts sociales. | 25 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 875,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Carlos Sousa Da Cunha, gérant de société, demeurant à L-4561 Obercorn, 19, rue du Funiculaire.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4640 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Sousa Da Cunha, N. Costa Da Cunha, M. Coimbra Das Neves, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2003, vol. 877, fol. 39, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 mai 2003.

R. Schuman.

(026229.3/237/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.679.

EXTRAIT

En date du 10 avril 2003, Monsieur Roberto Colavolpe a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie A avec effet au 20 janvier 2003.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027840.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

BORDESO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.346.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société BORDESO HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 21 mai 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Reconnaître que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas été finalisés.

2. Accorder décharge au Conseil pour un délai de soumission des comptes au 31 décembre 2002 aux actionnaires.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORDESO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028400.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.738.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société de droit panaméen BOXTER INC., avec siège social à Panama City, Marbella, East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Sandro Gazzaniga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6850 Mendrisio, 9, Via Nizzola, (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.738, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 371 du 11 juillet 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 202 du 25 février 2003;

b.- Que le capital social est fixé à deux cent six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et soixante-douze cents (206.582, 72 EUR), représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale;

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A.;

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A. a décidé de la dissoudre;

e.- Que par la présente, la comparante, représentée comme dit ci-avant, décide de prononcer la dissolution de ladite société avec effet immédiat;

f.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute;

g.- Que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

h.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

i.- Qu'il a été procédé à la destruction des titres au porteur;

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute, à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gazzaniga, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 522, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026642.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT
IN LUXEMBURG, Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 68.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signatures.

(028152.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.029.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

(028502.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MUSELFRËNN OBERDONVEN, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 2, rue de la Moselle.
R. C. Luxembourg F101.

STATUTS

Chapitre 1.- Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée MUSELFRËNN OBERDONVEN.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Oberdonven, CAFE WEBER «BEIM LOUISE», rue de la Moselle 2 L-5435 Oberdonven.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2.- Objet de l'association

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir toute activité de nature à favoriser l'organisation et la propagation de la pratique des sports populaires précisés dans le chapitre 2 article 4 des statuts de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE MARCHÉ POPULAIRE (F.L.M.P.).

Art. 5. Dans l'accomplissement de son objet, l'association est affiliée à la F.L.M.P.

Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet social.

Chapitre 3.- Des membres

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 7. Sont admissibles comme «membres associés», désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme «membres d'honneur» toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 8. La qualité de membre se perd par démission ou exclusion.

Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission ou en ne payant plus la cotisation annuelle.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix émises, sur proposition du conseil d'administration pour l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements de l'association;
2. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

Art. 9. La cotisation annuelle sera fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra être supérieure à 250 Euros par membre effectif

Chapitre 4.- Des organes

Art. 10. Les organes sont:

1. l'assemblée générale
2. le conseil d'administration

Chapitre 5.- De l'Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de janvier ou début février à Oberdonven.

Art. 12. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget;
2. la modification des statuts;
3. la nomination et la révocation des administrateurs
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 13. Le conseil d'administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

Art. 14. Les membres sont convoqués par écrit au moins deux semaines avant la date de rassemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour qui doit contenir obligatoirement les points suivants:

1. adoption du rapport de rassemblée générale précédente;
2. présentation des rapports des membres du conseil d'administration et des deux vérificateurs de caisse;
3. décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
4. fixation du montant de la cotisation annuelle;
5. élection des membres du conseil d'administration et de deux vérificateurs de caisse
6. examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice;
7. examen des propositions valablement présentées au conseil d'administration.

Toute proposition adressée par écrit par un membre, au moins huit jours avant l'assemblée générale au conseil d'administration, doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres est représentée. Toutefois, l'assemblée générale peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents.

Les décisions de l'assemblée générale, sans préjudice des dispositions des articles 8, 21 et 22, sont prises à la majorité absolue des voix émises et portées à la connaissance des membres et des tiers.

Chapitre 6.- Du conseil d'administration

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association, dans le cadre des statuts et des règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi à l'assemblée générale ou par les présents statuts est de sa compétence.

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire général
- d'un trésorier général
- de 3 membres élus

Art. 18. Les membres du conseil d'administration sont élus chacun par vote séparé à la majorité absolue.

Si, à plusieurs postes prévus au conseil d'administration, il ne se présente qu'un seul candidat, l'assemblée générale peut décider d'adopter la procédure du vote collectif pour ces postes.

Art. 19. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de deux ans sous réserve de l'article 14, point 3 et à l'exception du président qui est élu pour une période de trois ans.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent. Il doit se réunir au moins quatre fois par année.

Il ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Chapitre 7.- Modification aux statuts

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée, il peut être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Chapitre 8 - De la dissolution de l'association

Art. 22. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quelque soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution, l'assemblée générale attribuera l'avoir social, après acquittement du passif à une oeuvre de bienfaisance.

Les statuts ci-dessus ont été adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire, le vendredi 18 octobre 2002 à Oberdonven.

M. Hengel / P. Sandt

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00441. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027515.3/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

GRAND GARAGE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.107.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue au siège de la société ce lundi 5 mai 2003 à 11.00 heures.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Martin L. Taylor, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Engels et comme scrutateur Monsieur Cédric de Bellefroid tous présents et acceptant.

Le président expose que la présente assemblée générale a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes annuels 2002 et décharge aux administrateurs et commissaires.
2. Affectation des résultats.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

Le président constate de la liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents et se considèrent dûment convoqués. Déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires consentent à délibérer. L'assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société a réalisé en 2002 un bénéfice de EUR 576.956,45.
2. Les comptes annuels de 2002 sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs et commissaires au titre de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
Copie des comptes annuels est annexée aux présentes.
3. L'assemblée générale décide de payer un dividende de EUR 525.000,- soit EUR 52,50 par action et de reporter le solde de EUR 51.956,45 à nouveau.
4. Sont nommés ou confirmés dans leur mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.

En tant qu'administrateurs:

Monsieur Martin L. Taylor, administrateur de sociétés, résidant à B-3080 Tervuren, Museumlaan 47.

Monsieur Martin L. Taylor est nommé président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Louis Rigaux, directeur général, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés, ce dernier remplira également les fonctions d'administrateur délégué.

Monsieur Cedric de Bellefroid, administrateur de sociétés, résidant à B-1380 Lasne, rue du Chêne au Corbeau 57.

Monsieur Michel Engels, directeur administratif et financier, résidant à L-8392 Nospelt, 37, rue de Simmerschmelz.

Monsieur Jean Rossi, directeur commercial, résidant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

En tant que commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Philippe Pierard, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

M. Taylor / M. Engels / C. de Bellefroid

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04699. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026684.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

BRYCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.146.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(028328.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

**MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. LERIC FINANCES S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.206.

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LERIC FINANCES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mai 2003, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vittorio Castellani, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Seema Bhayat, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne Callot, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de LERIC FINANCES S.A. en MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A.

2. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A. (la «Société»).

B.) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de LERIC FINANCES S.A. en MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A. (la «Société».)»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Castellani, S. Bhayat, F. Callot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, vol. 17CS, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2003.

P. Bettingen.

(027024.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. LERIC FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2003. P. Bettingen.
(027026.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

DRAKE ASSESSMENT & TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.028.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

(028504.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

C.V.A., CAP VERT ATLANTIQUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.833.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Bernard Bonnin, cadre en préretraite d'un organisme bancaire, demeurant à F-17870 Breuil Magne, 9, place du 19 Mars 1962, (France).
- 2.- Monsieur Jean Denis Lacombe, gérant d'une société de coordination et de sécurité, demeurant à F-94440 Santeny, 9, rue de Lésigny, (France).
- 3.- Monsieur Alfio Paschini, directeur technique d'une société de bâtiment, demeurant à F-91800 Brunoy, 11, avenue Morin, (France).
- 4.- Monsieur Eric Salmon, gérant d'une société de construction de pavillons individuels, demeurant à F-77400 Gouvernes, 20, rue la Fontaine, (France).
- 5.- Monsieur Thierry Chebrou, ingénieur au développement en hygiène industrielle, demeurant à F-94440 Marolles/Brie, 12, cours du Parc du Cheval, (France)
- 6.- Monsieur Eric Stefanoni, artisan menuisier, demeurant à F-94490 Ormesson/Marne, 43, rue du Centre, (France).
- 7.- Monsieur Jean-Pierre Lambersend, cadre en préretraite de France Telecom, demeurant à F-78640 Neuphee-le-Château, (France).

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur José Jumeaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu de sept (7) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société anonyme CAP VERT ATLANTIQUE S.A.H., en abrégé C.V.A, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 82.833), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 3 du 2 janvier 2002.
- b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à fixé à deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF), divisé en cent (100) actions de deux mille cent francs français (2.100,- FRF) chacune, évalué à 32.014,29 EUR.
- c.- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.
- d.- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont décidé de dissoudre la société CAP VERT ATLANTIQUE S.A.H., en abrégé C.V.A aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.
- e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CAP VERT ATLANTIQUE S.A.H., en abrégé C.V.A est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Jumeaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2003, vol. 522, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026650.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.030.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

(028509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

BRAHMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 40.816.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, née à Luxembourg, le 18 août 1958, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société WELKIM TRADING S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis Y Cale 56, Edificio Tila, Oficina 3 (Panama),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme BRAHMA S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. S. Luxembourg section B numéro 40.816, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1992, publié au Mémorial C numéro 516 du 10 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jacques Delvaux:

- en date du 11 août 1992, publié au Mémorial C numéro 584 du 10 décembre 1992,

- en date du 29 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 628 du 30 décembre 1992.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trois cent quatre-vingt mille dollars US (380.000,- USD), représenté par trois mille huit cents (3.800) actions avec une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme BRAHMA S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société BRAHMA S.A. par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent soixante-quinze euros, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social de la société est évalué à 334.454,55 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2003, vol. 522, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026652.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.031.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

(028513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ETOILE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.587.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(028548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.604.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Manfred Dirrheimer, FWU FINANZ- UND WIRTSCHAFTSBERATUNG GmbH, Boschrieder Strasse, 67, D-81379 München

- Monsieur Léon Hilger, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- Monsieur Sohail Jaffer, PREMIUM SELECT LUX S.A., 2, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028183.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.155.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

HANDLOWY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.343.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(028557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R.C. Luxembourg B 86.005.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(028399.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R.C. Luxembourg B 86.005.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 22 mai 2003

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant la moitié du capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

LEM S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028401.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.
